

Rapport du comité de gestion de CoGÉTise

L'un des objectifs du système CoGétise que nous avons majoritairement adopté à l'occasion du 48^{ème} congrès confédéral de Lille était d'en faire un outil de transparence et de solidarité au service de toute notre organisation.

Il devait également aider à accélérer le rythme de reversement des cotisations, notamment de permettre à la Cgt d'être en mesure de connaître le nombre de ses adhérents dans des délais plus courts.

Enfin, le comité de gestion devait faire de CoGétise, un outil qui respecte la place centrale du syndicat et le fédéralisme en appliquant les décisions des unions départementales et des fédérations.

C'est dans ce sens que le comité de gestion a travaillé et l'objet de ce rapport est de faire le point sur la situation actuelle et de voir où nous en sommes par rapport à la mission qui lui avait été confiée.

La première remarque que nous voulons faire concerne le fait que jamais la Cgt n'avait été en capacité d'avoir un niveau de connaissances de ses adhérents aussi précis après 24 mois d'exercice, même si l'exercice 2007 compte tenu des délais de mise en route a été plus long que prévu.

Il est évident qu'il faille poursuivre dans cette voie afin que nous parvenions à raccourcir ces délais, pour arriver à une connaissance encore plus rapide et exhaustive à 18 mois par exemple.

La deuxième remarque, corollaire de la première, est liée au constat d'une appropriation rapide de cet outil par un très grand nombre de syndicats même si la diversité des modes d'organisation a posé quelques problèmes et difficultés.

CoGÉTise est devenu pour la quasi-totalité des syndicats, un outil de solidarité financière sans précédent dans lequel les versements effectués constituent la base commune à partir de laquelle l'ensemble des organisations de la Cgt est financé.

La troisième remarque, réside dans le fait que cet outil de connaissance, bien commun de toute la CGT a également permis d'agir dans plusieurs domaines. Il permet par exemple de recenser des informations pour créer et constituer une base de données précise et détaillée, pour développer dans toutes les organisations, une démarche offensive de politique financière, tant sur le suivi des règlements que sur les niveaux des montants et les nombres de cotisations, globales et moyennes par FNI, réglés par les syndicats.

Bien sûr des améliorations sont encore possible, notamment en ce qui concerne la qualité de l'information et la rapidité d'accessibilité.

Enfin, il s'est révélé une base beaucoup plus efficace que celle dont nous disposions auparavant pour la préparation de ce congrès, en particulier pour les opérations liées au mandatement et aux votes.

A ce niveau du rapport que le comité de gestion m'a chargé de présenter, je voudrai rappeler quelques chiffres retraçant les règlements enregistrés et leurs évolutions depuis la création de CoGétise jusqu'à l'ouverture de nos travaux.

Pour l'exercice 2007, CoGÉTise a traité les versements de 21 626 syndicats et sections multiprofessionnelles d'unions locales.

Au vu des déclarations des syndicats et sections, le montant des cotisations payées par les syndiqués s'élève à 69 685 655 €, dont 46 748 380 € ont été reversés à CoGÉTise, ce qui correspond à 640 952 FNI et 5 860 618 cotisations mensuelles.

Pour l'exercice 2008, ont été recensés les règlements de 19 148 syndicats et sections multiprofessionnelles d'unions locales.

Le montant des cotisations payées par les syndiqués s'élève à 71 674 252 € dont 47 785 895 € ont été reversés à CoGÉTise, ce qui correspond à 634 383 FNI et 5 935 302 cotisations mensuelles.

Enfin, pour l'exercice 2009, à fin novembre, ont été recensés les règlements de 11 865 syndicats et sections multiprofessionnelles d'unions locales.

Le montant des cotisations payées par les syndiqués s'élève à 40 145 632 € dont 26 942 388 € ont été reversés à CoGÉTise, ce qui correspond à 419 068 FNI et 2 357 880 cotisations mensuelles.

Toujours sur l'exercice 2009, il est important de souligner que nous comptabilisons, au 30 novembre, 6000 FNI et 45 000 cotisations mensuelles de plus qu'au 30 novembre 2008.

Après analyse de ces chiffres, il nous semble important de souligner deux éléments qui demanderont à être affinés au fur et à mesure du solde des règlements 2008 et 2009.

Le premier concerne le nombre de cotisations payé par syndiqué.

Alors que l'ont dénombré lors des précédents congrès confédéraux 8,26 timbres par syndiqué, FNI compris, depuis la mise en œuvre de CoGÉTise, nous sommes passés à 10,26, soit, 2 timbres de plus par syndiqué.

Si cette moyenne apparaît satisfaisante, elle ne doit pas occulter l'existence de certaines inégalités notamment entre syndicats d'une même organisation.

Le second est relatif au niveau moyen du montant des timbres qui, pour les catégories ouvrier/employé, retraité, privé d'emploi, se situe, voire dépasse, le niveau supérieur des prévisions et évolue positivement.

Seul le montant des cotisations Ugict est légèrement inférieur à ce qui était prévu.

Globalement, l'augmentation des niveaux de cotisation est de 0,2% par an.

Le comité de gestion souhaite attirer l'attention sur les inégalités constatées entre syndicats à situation comparable de leur niveau moyen du timbre, certains étant largement en dessous de 10 €, ce qui correspond à moins de 1 % du Smic.

Même si l'on prend en compte une situation salariale pour le moins dégradée et l'insuffisance des revalorisations de salaires dénoncée par ailleurs par la CGT, il semble que les cotisations syndicales n'aient pas été réactualisées partout et pour tous, ce qui pourtant devrait être un des leviers de toute politique financière.

Pour un certain nombre de cas, à notre sens, ces constats relèvent soit de la non application de la règle du 1 %, soit d'une rétention intervenue lors de la déclaration par le syndicat.

Au delà de ses fonctions financières et de répartition, CoGÉTise permet également de mesurer les opérations de déploiement et de renforcement qui sont l'essence même du développement de notre syndicalisme.

Si les comparaisons des ces résultats avec ceux des années antérieures sont à interpréter avec précaution, 2005 et 2006 ayant été caractérisées par de nombreuses impasses dans les règlements de FNI et de timbres mensuels, on peut quand même souligner le renforcement de la syndicalisation de plusieurs fédérations (agro-alimentaire, chimie, commerce, FAPT, santé, services publics, transports).

Progression qui s'est poursuivie en 2008 pour (agro-alimentaire, commerce, journalistes, santé, services publics).

Une ambition pour CoGÉTise : Etre attentif aux attentes pour être plus efficace.

Beaucoup de travail a été réalisé par le comité de gestion au cours de ces 3 dernières années pour répondre aux besoins des organisations et des syndicats.

Le lien avec Cogitiel pour permettre aux organisations la mise à jour de leur comptabilité au fur et à mesure de leurs déclarations fonctionne mais nécessite que la description de leurs structures dans CoGiTiel soit identique à celle de CoGÉTise.

Un travail commun entrepris dans ce sens par CoGÉTise et CoGiTiel se poursuit.

La production d'états a été améliorée. Désormais et à condition qu'elles soient accréditées auprès de CoGÉTise, les organisations peuvent accéder aux informations sous la forme qu'elles souhaitent (cumuls par période, par syndicat, par territoire, par secteur professionnel, par catégorie...).

A propos de cette procédure d'accréditation, rappelons que chaque secrétaire

général de fédération et d'union départementale a reçu un courrier de CoGÉTise lui demandant la liste des noms des responsables qui, au sein de l'organisation, seront habilités à accéder à tout ou partie des informations.

859 noms de responsables ont été communiqués à CoGÉTise par les fédérations et les unions départementales, mais à la date d'aujourd'hui seuls 127 se sont réellement inscrits sur le site afin que le Comité de gestion valide leur inscription.

D'autre part, signalons que 41 organisations ont accompli cette formalité et que 2 du champ professionnel et 4 du champ territorial n'ont transmis qu'un seul nom de responsable à accréditer.

Enfin 9 professions et 28 territoires ont omis de communiquer les noms des responsables qui couvrent tout ou partie de leurs périmètres.

Comme il s'y était engagé, le comité de gestion a permis les règlements de cotisations par internet. Ceux-ci sont grandement facilités par l'utilisation de ce support: moins de risque d'erreurs pour les syndicats, gain de temps en particulier pour ceux qui ont plusieurs sections et pour les structures multipro gérées par les UL.

Le prochain comité qui aura la charge d'animer CoGÉTise et qui sera élu jeudi, aura comme première mission de poursuivre la campagne pour inciter les syndicats à effectuer les règlements par internet.

Il pourrait également se fixer l'objectif que le règlement des déclarations internet puisse être effectué par virement ou prélèvement d'ici la fin 2010.

Une deuxième version de la déclaration comportera beaucoup plus de fonctionnalités. Elle permettra notamment aux syndicats de recevoir un duplicata et d'avoir d'avantage d'éléments d'information (niveau du timbre déclaré, nombre de timbres par FNI depuis le début de l'année, simulation d'état récapitulatif de l'exercice en cours etc.)

Il y a un an et demi, nous écrivions: « CoGÉTise est devenu aujourd'hui la référence unique pour mesurer le niveau de syndicalisation et ses évolutions dans le temps ».

Aujourd'hui le comité de gestion pense pouvoir affirmer que « CoGÉTise est un système fiable qui a démontré qu'il est l'outil dont les syndicats et les organisations de la Cgt ont besoin.

Certes il est perfectible et c'est dans cette voie que devra s'inscrire le prochain comité de gestion ».
